

217C2352  
FR0012789949-FS0977

5 octobre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EUROPCAR GROUPE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2017, la société européenne Eurazeo (1 rue Georges Berger, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2017, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR GROUPE et détenir 48 960 740<sup>1</sup> actions EUROPCAR GROUPE représentant 48 960 506 droits de vote, soit 30,40% du capital et 30,41% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROPCAR GROUPE hors marché dans le cadre d'un placement par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels.

---

<sup>1</sup> Dont 234 actions EUROPCAR GROUPE auxquelles ne sont pas attachés de droits de vote.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 161 030 883 actions (dont 8 086 actions de préférence sans droit de vote) représentant 161 022 797 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.